



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 22 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Test Que Choisir sur les détergents

Des allergènes présents dans près de la moitié des produits mais absents des étiquettes !

La Commission européenne tarde à imposer l'étiquetage d'une cinquantaine de nouveaux parfums allergisants utilisés dans les produits détergents. Pourtant les résultats d'un test exclusif – [dont les résultats sont à retrouver sur le site quechoisir.org](https://www.quechoisir.org) et dans le numéro de novembre du magazine *Que Choisir* actuellement en kiosque – sont sans appel : les concentrations parfois considérables de ces nouveaux composés exigent une information systématique des consommateurs. Afin de rétablir une transparence totale sur la composition des produits d'entretien, l'UFC-Que Choisir presse les autorités européennes de rendre obligatoire l'étiquetage de l'ensemble de ces composés et d'améliorer la lisibilité et la compréhension des mentions d'étiquetage sur les allergènes.

La proportion de personnes souffrant d'allergies ne cesse d'augmenter et représente actuellement entre 25 % et 30 % de la population¹. Parmi les allergènes connus (pollens, alimentation, substances chimiques...), les produits d'entretien constituent avec les cosmétiques des sources importantes du fait de l'utilisation généralisée de parfums. C'est pourquoi les réglementations européennes obligent les fabricants de ces produits à informer, via la liste des ingrédients sur la présence de 26 parfums allergisants². Si la réglementation européenne prévoit d'ajouter à cette liste, à partir de 2026, une cinquantaine de molécules, cette extension ne serait obligatoire en l'état que pour les cosmétiques³. Notre test⁴ sur 60 produits d'entretien (lessives, adoucissants, liquides vaisselles, nettoyeurs ménagers) montre pourtant l'urgence à étendre cette obligation aux détergents compte tenu des concentrations parfois très fortes d'allergènes que nous avons relevés.

Les « nouveaux » allergènes présents dans près de la moitié des produits mais absents des étiquettes

Notre test révèle que 27 détergents sur 60 analysés contiennent un ou plusieurs de ces nouveaux allergènes, formant parfois un véritable cocktail comptant au total jusqu'à 7 molécules allergisantes⁵. À l'inverse ces nouveaux parfums ne sont quasiment jamais mentionnés sur les emballages (1 seule mention sur 27 détergents concernés). Ce défaut d'information est certes légal, en l'absence d'obligation réglementaire, mais il a pour effet d'exposer les consommateurs allergiques à ces composés, sans leur donner les moyens de s'en prémunir. Cette opacité est d'autant plus inadmissible que la liste des nouveaux allergènes est connue de longue date par les grands groupes industriels tels que Colgate, Palmolive, ou Procter & Gamble.

Hypoallergénique, peaux sensibles... des allégations trop souvent injustifiées !

Dans son échantillon, l'UFC-Que Choisir a également sélectionné 18 produits ménagers portant des mentions rassurantes du type *hypoallergénique, peau sensible ou encore sensitive*. L'analyse des compositions montre qu'à rebours des promesses d'innocuité, quatre d'entre eux contiennent des teneurs très significatives en nouveaux allergisants (jusqu'à 7 fois le seuil déclenchant l'étiquetage des allergènes), là encore sans en faire la moindre mention, alors même que dans le cas des adoucissants, le linge contenant ces composés est en contact direct avec la peau tout au long de la journée. On peut citer notamment les adoucissants Soupline Concentré Hypoallergénique ou encore Lenor Fresh air sensitive hypoallergénique⁶. Il est pourtant

¹ Source : Assurance Maladie

² La présence des 26 parfums allergisants doit être indiquée sur l'emballage des produits si la concentration dans le produit dépasse 100 mg/kg.

³ Les cosmétiques nouvellement mis sur le marché devront afficher cette nouvelle liste d'allergènes en 2026 et les produits déjà présents sur le marché en 2028.

⁴ Nous avons recherché par chromatographie gazeuse couplée à un spectromètre de masse 57 parfums allergisants (dont 26 molécules faisant déjà l'objet d'une obligation d'étiquetage et 31 molécules nouvelles, les méthodes d'analyses n'ayant pas encore été développées pour l'ensemble des 80 parfums allergisants). Nous avons plus particulièrement pénalisé les détergents contenant des parfums allergisants anciens et nouveaux dépassant 100 mg/kg, soit le seuil déclenchant l'étiquetage.

⁵ Décompte réalisé en prenant en compte les « nouveaux » et les « anciens » allergènes.

⁶ Adoucissant Soupline concentré hypoallergénique : 586 mg/kg d'hexaméthylindanopyran et 128 mg/kg d'alpha-Terpéol. Adoucissant Lenor Fresh air sensitive hypoallergénique : 184 mg/kg d'acétylcedrene, 196 mg/kg de geranyl acetate, 735 mg/kg de tetraméthyl acétyloctahydronaphthalènes, 133 mg/kg de vanilline



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 22 octobre 2024

parfaitement possible de se passer de ces composés : sur l'ensemble de notre échantillon 15 produits se sont en effet révélés sans allergènes.

Au vu des résultats préoccupants de son test et des risques que ce défaut d'information fait courir aux consommateurs allergiques, l'UFC-Que Choisir demande aux autorités européennes :

- **D'étendre sans délai aux produits détergents l'étiquetage des nouveaux parfums allergisants ;**
- **D'améliorer la lisibilité et la compréhension des mentions d'étiquetage sur les allergènes ;**
- **D'encadrer strictement les mentions du type « *hypoallergénique* », « *peaux sensibles* » ou « *sensitive* », notamment en les interdisant en cas de présence de composé allergisant ou irritant.**